

## FICHE D'INSCRIPTION A REMPLIR PAR L'ADHERENT

### ATTENTION !!

Seuls les dossiers COMPLETS et SIGNES (Certificat médical fourni, paiement joint, document d'inscription, licence(s) remplie(s) et règlement intérieur lu et signé) valideront votre inscription !!

Nom : .....  
Prénom : .....  
Date de naissance : .....  
Profession : .....  
Adresse : .....  
Code Postal .....: Ville : .....  
Portable personnel : .....  
Numéro à prévenir en cas d'urgence : .....  
Email  
**(Indispensable)**.....@.....

Entourez discipline et durée souhaitée

<u>Discipline</u>	<u>Tarifs année</u>	<u>Tarifs semestre</u>
<b>Krav Maga</b>	<b>384</b>	<b>234</b>
<b>Kali/Eskrima</b>	<b>304</b>	<b>188</b>
<b>Karaté Kyokushinkai</b>	<b>250</b>	<b>162</b>
<b>Krav Maga Femme</b>	<b>150</b>	
<b>Krav Maga Ado</b>	<b>150</b>	
<b>Pack sport et post bac, membre CHRU, police, pompiers</b>	<b>-50</b>	

### PAIEMENT (A cocher et remplir par l'adhérent)

- Règlement en espèces : Indiquer le montant .....
- Règlement par chèques :
- Chèque n°..... Montant : .....
- Chèque n°..... Montant : .....
- Chèque n°..... Montant : .....

### CODE MORAL DE LA FEKM:

Adhérent de la F.E.K.M., je m'engage à respecter la charte de conduite suivante et ferai preuve:

**- d'honnêteté - de non agressivité - d'humilité - de respect du règlement de nos statuts, de notre règlement intérieur, des instructeurs, et de nos partenaires**

En outre, je m'engage à n'utiliser les techniques enseignées exclusivement pendant les cours ou dans le seul but de défendre mon intégrité physique voire celle de mes proches. Je devrai également contribuer à instaurer un climat d'amitié, de simplicité et de convivialité.

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR TEAMK37 (remis à jour le 03/04/2014)

Article 1: Les cotisations d'inscriptions et de stages **ne seront pas remboursables** sous aucuns prétextes.

Article 2: Le certificat médical doit être fourni dès le **premier** cours et mentionner les disciplines. Dans le cas contraire, l'adhérent ne peut prétendre à participer aux cours.

Article 3: L'association ne sera en aucun cas responsable de la disparition d'objets personnels. L'adhérent reste entièrement responsable de ses biens.

Article 4: Le **silence** et la **discipline** sont absolument nécessaires dans les locaux lorsque le cours a commencé. Les retards dérangent le cours, les horaires doivent être respectés.

Article 5: Merci de maintenir les locaux propres. Toute détérioration sera imputée aux auteurs de cette dernière. Les chaussures d'extérieures sont **interdites** sur le tatami.

Article 6: L'adhérent s'engage expressément à respecter le code moral de la F.E.K.M. écrit ci-dessus.

Article 7: L'enseignant peut exclure du cours toute personne manquant au règlement intérieur ou n'étant pas à jour de son inscription, n'ayant pas la **tenue officielle** ou n'ayant pas remis son certificat médical sans que cette dernière ne prétende à un quelconque remboursement.

Article 8: L'adhérent peut être exclu à tout moment de l'association par le comité directeur sans prétendre à un quelconque remboursement s'il ne respecte pas le règlement intérieur ou le code moral de la F.E.K.M., ou si son comportement occasionne une gêne pour les autres adhérents. La présidente, Céline Raphaël

Le :

Signature :

[WWW.TEAMK37.COM](http://WWW.TEAMK37.COM)



TEAM K 37

WWW.TEAMK37.COM